Déclaration commune CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF du 31 mars 2016

Chers amis, chers camarades,

C'est le signe, comme nous le disions jeudi dernier devant le perron de la mairie de Tarbes, que nous sommes en train de construire un mouvement dans « l'Unité populaire » à défaut de l'unité complète des organisations syndicales. Nous savons que malgré les injonctions des Laurent Berger, Carole Couvert et Philippe Louis, de nombreux adhérents de leurs syndicats sont dans la rue à nos côtés aujourd'hui et ils ont raison!

« L'unité populaire », c'est aussi la jonction entre les retraités, le monde du travail et la jeunesse!

C'est tant mieux et nécessaire quand, notre ennemi invisible, le monde de la finance comme le qualifiait le candidat Hollande en 2012, entend renvoyer la France du travail aux conditions existantes du 19° siècle!

Plus que jamais, l'action collective, la solidarité et l'entraide entre toutes et tous les travailleurs est indispensable pour défendre les principes fondateurs de notre démocratie sociale et les droits humains fondamentaux.

L'annonce du projet de loi EL KHOMRI a suscité une hostilité immédiate et massive. Même son prédécesseur la critique : "Si j'avais encore été rue de Grenelle, je n'aurais pas accepté de porter ce projet de loi en l'état."

A cela deux raisons essentielles:

- **1.** Cette loi est une offensive majeure contre les salaires et les conditions de travail de millions de personnes;
- **2.** Cette offensive intervient après des années de crise économique, de régression sociale et de contre-réformes. On peut ainsi citer les régressions successives mise en œuvre sous règne de monsieur Hollande : la loi dite de *Sécurisation de l'Emploi*, facilitant les procédures de licenciements, la loi *Rebsamen*, réduisant les droits des élu-e-s du personnel, fragilisant le CHSCT et les droits d'expertise, la loi *Macron* autorisant le travail du dimanche et dépénalisant la délinquance patronale, le *Pacte de Responsabilité* et ses 40 milliards d'euros par an de cadeaux aux actionnaires et zéro emploi créé! **Où est passé le « pin's » du Medef et son million d'emploi!!!**

Oui, maintenant la coupe est pleine!

Parce que le monde aurait changé, les salariés devraient accepter d'abandonner les droits et garanties obtenus de longue lutte par leurs aînés.

Pourtant, l'exploitation des femmes et des hommes par le capital, servi avec zèle par les gouvernements successifs, n'a jamais cessé de se renforcer régulièrement. Individualisation à outrance, concurrence entre toutes et tous, concourent à isoler les travailleurs et à provoquer le repliement sur soi. État d'urgence, criminalisation de l'activité syndicale, répression policière sauvage et aveugle, tout est mis en œuvre pour gouverner par la peur et étouffer dans l'œuf la contestation qui ne cesse de gronder chez les salariés et la jeunesse de ce pays.

Les 17 et 24 mars 2016 des violences policières inadmissibles ont été perpétrées contre des lycéens, des étudiants, mais aussi contre des syndicalistes, et notamment des camarades de la CGT, comme à

Besançon où le secrétaire général de l'Union Départementale CGT avec d'autres militants ont été arrêtés et placés en garde-à-vue.

Nous en profitons pour saluer l'attitude des forces de l'ordre sur Tarbes qui est exemplaire dans sa gestion de la sécurisation des manifestations et avec lesquelles il nous est permis de collaborer.

Cette répression, bien réelle sur d'autres villes de France et organisée sur ordre gouvernemental, n'a d'autre but que briser l'élan de la jeunesse, des salariés et des retraités mobilisés contre la loi EL KHOMRI et plus généralement contre la politique du gouvernement. La jeunesse n'est pas dupe. Elle comprend bien que les réformes portées par ce gouvernement n'ont pas pour but de leur faciliter l'entrée dans la vie professionnelle mais bien de préparer leurs conditions de salariés totalement soumis aux exigences du patronat.

Ces actes de brutalité policière ne sont qu'une expression de la répression généralisée de l'action syndicale dont sont victimes les militants syndicaux, comme à Air France, à Goodyear ou encore dans les remises en causes des locaux syndicaux comme à Toulouse récemment.

Le gouvernement, le Medef et leurs alliés politiques, syndicaux et médiatiques, utilisent tous les moyens pour minimiser la colère contre ce projet de loi régressif et tenter de décrédibiliser le mouvement social. Tous les moyens sont bons y compris en tentant de nous faire croire que la première mouture du projet n'aurait plus rien à voir avec la dernière, jugez-en vous-même :

On commence avec ce qui constitue la plus grave des attaques d'un code du travail protecteur avec l'inversion de la hiérarchie des normes, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et qui généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés. Ce principe ne s'applique au début qu'au temps de travail, et sera ensuite généralisé à l'ensemble du code du travail.

Ensuite tout ce qui permet de nous faire travailler plus pour gagner moins !

- Les jours de congés ne seront plus garantis par la loi mais définis par accord d'entreprise (à l'exception de ceux pour évènement de famille sur lesquels le gouvernement a été obligé de reculer).
- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise.
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires.
- L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires (salarié mandaté). C'est au contraire une réglementation stricte qui est nécessaire pour que la France respecte enfin le droit européen!
- La déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de sécurité.
- La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos pour les salariés en forfaits jours est simplement repoussée à une concertation avant octobre 2016.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (avec une application au 1er janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).

Puis vient la facilitation des licenciements : c'est bien connu, licencier plus facilement favoriserait l'emploi!

• Les critères des licenciements économiques restent identiques à ceux de l'avant-projet de loi et permettent à un groupe prospère de se débarrasser impunément d'une filiale française.

- Le plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif devient un barème indicatif. Cependant ce barème ne sera plus établi en nombre de mois de salaire mais avec des montants forfaitaires, ce qui pénalisera directement les salariés les plus qualifiés.
- Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel.
- En cas de transfert ou cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail est supprimée.

Et ça continue avec la casse de la démocratie sociale dans l'entreprise

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats même quand ils représentent 70% des personnels.
- La possibilité, par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales.
- La mise en place d'une durée de vie de 5 ans pour les accords d'entreprise, sans maintien des avantages acquis pour les salariés.

Et pour couronner le tout, la remise en cause de la médecine du travail

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.
- Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

Vous le voyez bien sur tous ces points, il n'est pas question pour nous de négocier le recul social, c'est pour cela que nous réclamons tous ensemble le retrait pur et simple de ce projet!

Nous le redisons avec force! Pour sortir de la spirale infernale de cette crise économique et sociale, dont les jeunes sont les premières victimes. Ce qu'il faut mettre en œuvre bien au contraire, ce sont de nouvelles protections pour les salariés, des droits nouveaux pour mieux les protéger tout au long de leur carrière professionnelle!

Pour relancer l'emploi et l'économie, les deux leviers incontournables qui doivent être mise en œuvre :

- c'est l'arrêt des politiques d'austérité par l'augmentation générale des salaires conséquente dans la fonction publique et dans le privé ;
- c'est lancer un nouveau plan de réduction du temps de travail sans perte de salaire.

C'est le sens des propositions alternatives et progressistes que formulent nos organisations syndicales auprès du gouvernement.

Alors oui! Nous sommes déterminés et nous continuerons jusqu'au retrait pur et simple du projet de loi EL KHOMRI et nous vous appelons d'ores déjà à préparer les prochains rdv, celui du 5 avril mardi prochain et celui du 9 avril qui sera un samedi.

C'est tous ensemble et unis que nous pourrons gagner!